

SAINT THIBAULT-THEOBASKET

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Conformément à ses statuts, l'association Saint Thibault-Theobasket vous prie d'assister à son assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Lundi 24 juin 2024 à 20h00 au Gymnase des Sablons
à Saint-Thibault-des-vignes

Ordre du jour :

- Vérification du quorum
- Rapport moral et rapport financier
- Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration : Sylvie CLAVÉ, Fabrice TEIXEIRA, Sandrine TEIXEIRA (ces élus arrivent au terme de leur 3 années de mandat, ils reproposeront leur candidature pour la saison à venir) Alexis DOS SANTOS et Michel HADET sont sortants.
- Échanges ouverts à tous
- **IMPORTANT - Gestion des réinscriptions** : les validations de dossiers des anciens adhérents pourront se faire à partir de la validation des créneaux attribués par la Mairie (l'information sera publiée sur notre site internet). Les adhérents présents, ou représentés, à l'AG seront prioritaires sur les nouveaux adhérents, à condition que leur dossier complet soit validé (demande de licence + paiement) avant le 7 juillet 2024. Vous pourrez réaliser vos pré-inscriptions sur notre site Theobasket.fr à partir du 10 juin 2024.

Voici des extraits des statuts de l'association régissant l'organisation de notre Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

« Tous les membres adhérents ou membres actifs à jour de leur cotisation ont le pouvoir de voter à l'assemblée générale. »

Les membres adhérents de moins de 16 ans pourront se faire représenter par leurs responsables légaux pour l'assemblée générale. Les responsables légaux de ces adhérents ont donc le pouvoir de voter à l'assemblée générale. »

ARTICLE 11 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. »

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Le quorum est fixé 30% des membres de l'association.

Les membres absents pourront se faire représenter en confiant un pouvoir à un autre membre de l'association.
Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil. »

- ✓ Notre association compte 171 adhérents à date, le **quorum est donc de 52 votants** en tenant compte des pouvoirs. Les décisions et votes ne sont valables que si le quorum est atteint.

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

« L'association est dirigée par un conseil dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre au moins 3 et au plus 9 membres élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. »

Toute personne souhaitant se porter **candidat pour devenir membre du Conseil d'Administration** devra **le faire savoir au plus tard le 17 JUIN 2024** en adressant un mail à secretaire@theobasket.fr

Michel Hadet- Président

POUVOIR

(à transmettre par courrier ou par mail au plus tard le 17 juin 2024)

Je soussigné (e)demeurant à

donne pouvoir à demeurant à

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Saint Thibault-Theobasket du 24 juin 2024.

Fait à :

Date :

Signature :